



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2970

Texte de la question

RÉPUBLIQUE IRRÉPROCHABLE

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Alain Vidalies. Monsieur le Premier ministre, au-delà de l'éthique se pose une question politique : ces complaisances des dictateurs ou de leur entourage sont-elles intéressées ? (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Ces invitations, ces cadeaux ne sont-ils pas destinés à affaiblir la capacité de la France à défendre les droits universels dont nous sommes porteurs, la démocratie et la liberté ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Quand la ministre des affaires étrangères propose de mettre l'expertise de la France au service du maintien de l'ordre alors que le sang coule à Tunis, ne constate-t-on pas les dégâts causés par cette familiarité intéressée ? (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

La réponse que vous apportez ignore le fond de la question que se posent aujourd'hui tous les Français. Non, ce n'est pas dans l'ordre des choses de mélanger voyage officiel et vacances privées. (*Mêmes mouvements.*) Non, ce n'est pas dans l'ordre des choses de se faire offrir un voyage d'agrément par un riche homme d'affaires proche d'un dictateur ou par un gouvernement étranger aux méthodes condamnables. Ce n'est pas dans l'ordre des choses sous prétexte que cela aurait toujours existé. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Philippe Briand. Il ne faut même pas répondre : on a déjà répondu !

M. Alain Vidalies. Non, monsieur le Premier ministre, les turpitudes d'hier ne peuvent justifier les turpitudes d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Les Français n'ont que faire des indignations sélectives des uns ou des autres. La République irréprochable ne saurait être limitée au temps des campagnes électorales.

Alors que les Français vivent de plus en plus durement, vous leur donnez le spectacle d'un pouvoir coupé des réalités quotidiennes, qui confond en permanence l'intérêt général et les intérêts privés. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Le temps est venu d'une loi sur les conflits d'intérêts, d'une autre pratique du pouvoir et de la transparence.

Au moment où, à Tunis ou au Caire, des hommes meurent pour accéder à la liberté et à la démocratie (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*), c'est la France des droits universels et de la Déclaration des droits de l'homme que l'on attend.

Le temps est venu de redonner aux Français confiance en leurs représentants et, pour tous les hommes, de retrouver confiance en la France, patrie des droits de l'homme. C'est votre responsabilité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. François Baroin, porte-parole du Gouvernement.

M. François Baroin, *porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Vidalies, il y a des choses qu'on voudrait ne pas entendre, et il y a des choses qu'on ne saurait entendre.

J'étais prêt à vous accompagner dans l'entreprise qui nous attend : les travaux menés par Mme Grosskost, du groupe UMP, et par M. Balligand visant à permettre à la représentation nationale de définir un périmètre consensuel permettant d'identifier ce qui relève d'un conflit d'intérêts, afin de mieux en prémunir, en effet, ceux qui exercent des responsabilités au service de l'État, dans l'exécutif, dans la magistrature, bref tous ceux qui, à

un titre ou à un autre, incarnent la puissance publique.

J'étais prêt à vous accompagner dans la définition commune d'un calendrier, d'une méthode de travail et d'objectifs partagés, afin qu'ensemble nous tournions en effet le dos au passé et que nous nous adaptions à l'évolution de notre société, puisque ce qui était normal, commun et accepté par tous il y a peu de temps encore fait aujourd'hui l'objet d'exigences de transparence plus poussées.

Il s'agit d'élaborer un texte, et c'est la représentation nationale qui en définira les contours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Toutefois, je ne peux laisser sans réponse ce que vous avez dit en commençant. Je ne peux rester sans réagir, vis-à-vis de celles et ceux qui nous regardent, au culot d'acier d'un représentant du parti socialiste...

M. Patrick Lemasle. Là, vous êtes gonflé !

M. François Baroin, *porte-parole du Gouvernement*. ...qui ose montrer du doigt le Gouvernement, alors que M. Gbagbo est membre de l'Internationale socialiste (*Huées et exclamations sur les bancs du groupe UMP. - Protestations sur les bancs du groupe SRC*),...

M. Richard Mallié. Oui !

M. François Baroin, *porte-parole du Gouvernement*. ...comme M. Ben Ali, comme M. Moubarak ! Et vous avez attendu le dernier moment pour dire : " Non, ce ne sont pas nos frères,..." "

Plusieurs députés du groupe UMP. Faux culs !

M. François Baroin, *porte-parole du Gouvernement*. "...et d'ailleurs, nous ne les connaissons même pas ! " C'est un peu passé à la trappe, mais n'avons-nous pas vu à la télévision un ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil constitutionnel,...

M. Michel Herbillon. M. Dumas !

M. François Baroin, *porte-parole du Gouvernement*. ...donner des conseils à M. Gbagbo, qui est, encore aujourd'hui, illégitimement en poste en Côte d'Ivoire (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP*), refusant le mandat démocratique librement consenti par les Ivoiriens, par lequel ceux-ci ont placé son successeur légal, M. Ouattara, à la tête du pays ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2970

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 février 2011